

## **Traduction du STTP**

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL D'OSHAWA –  
28 avril 2014, page 195

Procès-verbal d'une réunion du conseil municipal d'Oshawa, tenue dans la salle du conseil, à 18 h 30.

2. Le point n° 1 du 69<sup>e</sup> rapport du Comité des services au développement, qui a été renvoyé au conseil sans recommandation, propose que Jesse Cullen et Tiffany Balducci soient autorisés à s'adresser au conseil au sujet des changements annoncés au service de livraison du courrier de Postes Canada.

Il est proposé par la conseillère England et appuyé par la conseillère Diamond : (215) « QUE Jesse Cullen et Jim Freeman, qui remplace Tiffany Balducci, puissent prendre la parole. » ADOPTÉ

Jesse Cullen indique que 383 personnes ont signé la pétition du groupe « We Are Oshawa » qui demande au gouvernement fédéral d'annuler sa décision de mettre fin au service de livraison du courrier à domicile. La pétition décrit aussi la livraison à domicile comme étant un service essentiel pour les personnes âgées et les personnes à mobilité réduite. Elle indique également que la décision du gouvernement éliminera des emplois bien rémunérés dans la collectivité.

Jim Freeman refuse que les personnes âgées et celles à mobilité réduite soient tenues d'aller chercher leur courrier dans des boîtes postales communautaires qui seront payées par les contribuables et que la municipalité devra entretenir à ses frais. Jim Freeman dit qu'il trouve étrange que le gouvernement fédéral ait adopté une loi il y a 18 mois pour obliger les factrices et facteurs à retourner au travail sous prétexte qu'ils étaient essentiels, et qu'aujourd'hui, il les déclare non essentiels. Jesse Cullen demande au conseil d'appuyer la résolution présentée au point 1 du 69<sup>e</sup> rapport du Comité des services au développement, ce qui enverra au gouvernement fédéral un message d'opposition à sa décision d'éliminer le service de livraison du courrier à domicile.

Les membres du conseil posent des questions à Jesse Cullen et à Jim Freeman.

Il est proposé par la conseillère Diamond et appuyé par la conseillère England : (216) « QUE l'on modifie l'ordre du jour pour y inscrire le point n° 1 du 69<sup>e</sup> rapport du Comité des services au développement portant sur les changements annoncés au service de livraison du courrier de Postes Canada. »

MOTION ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES 2/3 DES MEMBRES PRÉSENTS.

Il est proposé par la conseillère Diamond et appuyé par la conseillère England :

(217) « ATTENDU QUE Postes Canada a annoncé son intention de remplacer la livraison à domicile par des boîtes postales communautaires (BPCOM);

ATTENDU QU'il sera particulièrement difficile pour les aînés et les personnes ayant des limitations fonctionnelles d'aller chercher leur courrier dans une BPCOM et que ce mode de livraison risque de nuire à leur capacité à vivre de manière autonome;

ATTENDU QUE le changement annoncé par Postes Canada aura pour effet de transférer aux municipalités des responsabilités, des coûts et des obligations, notamment en ce qui concerne la propriété et les emprises municipales, les travaux d'infrastructure, comme le revêtement et l'éclairage, et la surveillance policière nécessaire pour prévenir le vandalisme, les graffitis et le vol de courrier,

ATTENDU QUE la mesure envisagée entraînera la perte de bons emplois dans notre collectivité;

ATTENDU ce changement fondamental au système postal du Canada est sans précédent dans les pays du G7;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE :

1. La Ville d'Oshawa envoie une lettre à l'honorable Lisa Raitt, ministre des Transports, l'avisant que la Ville d'Oshawa souhaite le maintien du système actuel de livraison à domicile,
2. La Ville d'Oshawa demande au gouvernement fédéral et à Postes Canada de consulter la population sur le genre de service postal dont elle a besoin;
3. La Ville d'Oshawa envoie une copie de la présente résolution au conseil régional de Durham et à toutes les autres municipalités de la région de Durham et de la région du Grand Toronto pour obtenir leur appui, ainsi qu'à l'association des municipalités de l'Ontario et à la Fédération canadienne des municipalités. »

LA MOTION EST ADOPTÉE TELLE QU'ELLE A ÉTÉ MODIFIÉE DANS UNE MOTION SUBSÉQUENTE.

Il est PROPOSÉ par le conseiller Chapman, et APPUYÉ par le conseiller Pidwerbecki,

(218) « QUE la motion soit modifiée en ajoutant ce qui suit : « et les députés fédéraux et provinciaux de la région de Durham. » ADOPTÉ

La motion est ADOPTÉE TELLE QU'ELLE A ÉTÉ MODIFIÉE À LA SUITE D'UN VOTE FAVORABLE - Conseillers Aker, Bouma, Chapman, Diamond, England, Marimpietri, Neal, Pidwerbecki, Sanders, Wood et le maire Henry. CONTRE – aucun. Absence – Aucune.